

DIRECTION DES EXAMENS ET DES CONCOURS  
(DEXCO)  
01 BP V 151 ABIDJAN

## **COMMUNIQUE**

### **❖ INSCRIPTION A L'EXAMEN DU BTS SESSION 2025**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique porte à la connaissance des candidats à l'examen du Brevet de Technicien Supérieur (BTS), que les inscriptions pour la session 2025, sont ouvertes sur la plate-forme :

[www.examensbts.net](http://www.examensbts.net)

**Date d'inscription en ligne : du 29 octobre 2024 au 15 janvier 2025 à minuit.**

Les dossiers de candidature après l'inscription en ligne sont à déposer dans les établissements pour les candidats officiels et à la Direction des Examens et des Concours (DEXCO)

**à l'immeuble Daoud (ex-Osdi) au plateau, pour les candidats libres, selon un programme qui sera diffusé ultérieurement.**

#### **➤ CONDITIONS DE CANDIDATURE**

**PEUT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE TOUTE PERSONNE AYANT SUIVI LE CYCLE COMPLET DE FORMATION AU BTS DANS UNE ECOLE AGREEE PAR L'ETAT ET SUIVANT L'UNE DES CONDITIONS CI-APRES :**

- Deux (2) années de formation après l'obtention du Baccalauréat, du Brevet de Technicien (BT) ou de tout autre diplôme équivalent ;
- Trois (3) années de formation incluant une année préparatoire, après l'échec à l'un des diplômes requis, **l'année préparatoire n'étant autorisée qu'aux personnes ayant obtenu une moyenne d'au moins huit sur vingt (08/20) au BAC ou au BT,**
- Une année de formation après l'obtention du Brevet Professionnel (BP) pour les options Assistanat de Direction et Finance comptabilité ;
- La dernière année de scolarité ne doit en aucun cas dater de plus de trois (3) ans.

#### **➤ LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT COMPRENDRE**

1. une fiche d'inscription et une fiche de table à imprimer en ligne ;
2. une (1) photocopie de l'extrait de l'acte de naissance ;
3. une photocopie de la carte nationale d'identité (recto verso sur la même page) ;
4. le(s) certificat(s) de scolarité attestant de la préparation complète au BTS ;
5. une photocopie (légalisée pour les candidats officiels) du diplôme de base requis ou à défaut du relevé de notes obtenues à l'examen (**BAC, BT, BP**) ;
6. la fiche d'autorisation d'inscription en année préparatoire ;
7. deux (2) photos d'identité ;
8. **10 000 f cfa de frais d'inscription pour les candidats résidents et 20 000 f cfa pour les candidats non-résidents, à payer via TresorMoney- TreorPay (\*760\*2\*5\*1\*4\*3#) ;**

**NB:** Pour les candidats libres, produire l'original de chaque pièce plus une photocopie simple (non légalisée).



P. LE MINISTRE  
P.O. le Directeur

Djama Adam Mory KONE